



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20231130-20231130_24-DE
Reçu le 15/12/2023
Publié le 15/12/2023

N° 20231130-24

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 novembre 2023 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 22 novembre 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 30 novembre 2023 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Eric GARRET, Ludovic COMBE, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Isabelle ROCHE-LACOMBE, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Christophe DOS SANTOS, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Pierre CONTIE, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Didier CORNET, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Bernard LORTON à Ludovic COMBE
Ghislaine DUBIEN, à Jany BROUSSE
Pépita RODRIGUEZ à Alexandra VIRLOGEUX
André DEBOST à Bernard VIGNAUD
Rachel BOURNIER à Tony BERNARD
Isabelle FUREGON à Davis DEROSSIS
Jean-François DELAIRE à Frédéric CHONIER

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :

Michel COUPERIER, Caroline GÜELON, Georges LOPEZ, Didier STURMA, Philippe BARRAU ; Olivier CHAMBON.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

**GROUPEMENT DE COMMANDES MARCHÉ DE SERVICE POUR LA
REALISATION DE VERIFICATIONS ET CONTROLES REGLEMENTAIRES
PERIODIQUES OBLIGATOIRES**

Rapporteur : Bernard VIGNAUD, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants,

Conseiller.e.s en exercice :

57

Conseiller.e.s présent.e.s :

44

Suppléant.e.s ayant voix
délibérative :

Conseiller.e.s représenté.e.s :

7

Total votants :

51

AR Prefecture

063-200070712-20231130-20231130_24-DE
Reçu le 15/12/2023
Publié le 15/12/2023

Considérant que le Code de la Commande Publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes qui ont vocation à rationaliser les achats en permettant d'une part de réaliser des économies d'échelle et d'autre part de gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation de contrats,

Considérant que dans ce cadre, il apparaît opportun de constituer un groupement de commande exclusivement constitué en vue de la passation et de l'exécution d'un marché public pour la réalisation de vérifications et contrôles réglementaires périodiques obligatoires entre la Commune de THIERS et la Communauté de communes de Thiers Dore et Montagne,

Considérant que ce groupement de commande est constitué temporairement, jusqu'aux termes du marché public,

Considérant que la Ville de THIERS assurera la coordination de ce groupement.

Considérant que si les seuils de procédure formalisée sont atteints, la Commission d'Appel d'Offres compétente sera celle de la Ville de Thiers.

Considérant que si le marché est passé en procédure adaptée, il sera créé une commission des marchés en procédure adaptée had oc sans condition de quorum constituée de la façon suivante :

- Membres de la CMAPA de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne,
- Membres de la CMAPA de la Ville de Thiers.

La commission des MAPA du groupement est présidée par le représentant du coordonnateur. En cas de partage égal des voix, le président de la commission a voix prépondérante.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **Approuve** la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne et la Ville de Thiers ayant pour objet la réalisation de vérifications et contrôles réglementaires périodiques obligatoires, selon les conditions de la convention constitutive,
- **Approuve** le fait que la Ville de Thiers assume le rôle de coordonnateur dudit groupement de commandes,
- **Autorise** le lancement de la procédure de passation de marché dans le cadre du périmètre de la convention de groupement de commandes,
- **Approuve** le fait que la CAO compétente sera celle de la Ville de Thiers,
- **Autorise** le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tout document se rapportant à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 51

Conseillers présents : 44

Représentés : 7

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 51

Pour : 50

1 Contre : J-M LAVEST

Abstentions :

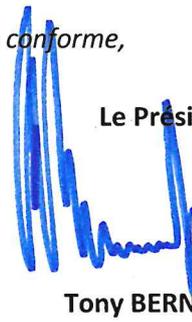
Pour ampliation certifiée conforme,

Le secrétaire de séance



Pierre CONTIE

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon